



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Appareils Bi-Bop

Question écrite n° 732

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'il est prévu une extension de l'utilisation du combine de poche Bi-Bop dans les principales villes de France. En effet, après l'expérience pilote conduite à Strasbourg, et la mise en place de près de 3 000 minicentraux téléphoniques à Paris, il est raisonnable d'espérer une action similaire dans les grandes agglomérations comme Bordeaux.

### Texte de la réponse

Nouveau concept de communication mobile, Bi-Bop est la première étape vers un service de téléphonie de poche personnel à grande diffusion ou le même combine peut être utilisé au domicile, dans la rue et dans l'entreprise. L'expérimentation du service conduite sur le réseau pilote de Strasbourg s'est déroulée de septembre 1991 à décembre 1992 et sa commercialisation a débuté en janvier 1993. Devant le fort intérêt et le haut niveau de satisfaction constatés à Strasbourg, le lancement commercial à Paris et dans la région parisienne a eu lieu en avril 1993 et est, à ce jour, une réussite : le nombre d'abonnés et l'utilisation de ce service sont supérieurs aux prévisions. Selon toute vraisemblance, l'objectif minimal de 20 000 abonnés fin 1993 sera dépassé. Dans ces conditions, il est probable que ce service pourra être étendu dans les grandes métropoles de province. C'est le projet de France Telecom, qui dispose pour ce faire des moyens techniques et financiers nécessaires. Toutefois, il paraît souhaitable d'apprécier sur une certaine durée l'attrait du public pour ce nouveau service avant toute extension en province.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bireau Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 732

**Rubrique :** Téléphone

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1993, page 1336

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1993, page 2026